

C

K0504505

199

30/10/92

COMMUNIQUE CONJOINT PUEBLE A L'ISSUE DE LA DEUXIEME  
 PARTIE DES NEGOCIATIONS POLITIQUES ENTRE LE  
 GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET LE FRONT  
 PATRIOTIQUE RWANDAIS, SUR LE PARTAGE DU POUVOIR DANS LE  
 CADRE D'UN GOUVERNEMENT DE TRANSITION A BASE ELARGIE  
 ARUSHA DU 05 AU 30 OCTOBRE 1992

1. Les délégations du Gouvernement de la République Rwandaise et du Front Patriotique Rwandais se sont réunies à Arusha, République Unie de Tanzanie, du 5 au 30 octobre 1992 pour la deuxième partie des négociations politiques sur le partage du pouvoir.
2. Les délégations étaient conduites respectivement par Son Excellence Monsieur NGULINZIRA Boniface, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et par Monsieur BIZIMUNGU Pasteur, Membre du Comité Exécutif et Commissaire à l'Information et à la Documentation du Front Patriotique Rwandais.
3. La présidence des travaux a été assurée par l'Honorable Ahmed Hassan DIRLA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Unie de Tanzanie, en sa qualité de Représentant du Facilitateur. Son Excellence Ali Hassan MWINYI, Président de la République Unie de Tanzanie.
4. Ont également participé à la rencontre, en qualité d'Observateurs, le Représentant du Président de la République du

EXHIBIT NO. DB 176

DATE ADMITTED 04-07-2005

TENDERED BY DEFENCE

NAME OF WITNESS B 209

K0504504

Senegal, Président en exercice de l'OUA, les Représentants du Burundi, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Zimbabwe de Belgique, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique ainsi que les Représentants du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine et du Secrétaire Général des Nations Unies.

5. Les deux délégations ont poursuivi d'intenses négociations sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un Gouvernement de transition à base élargie.
6. Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère de franchise et de fraternité. Les deux parties ont convenu de faire une pause de trois semaines à partir du 30 octobre 1992 et ont consigné les résultats atteints dans un Protocole d'accord y relatif portant essentiellement sur:
  - a) La Présidence de la République;
  - b) Les pouvoirs du gouvernement;
  - c) Les attributions du Premier Ministre;
  - d) Les attributions du Vice-Premier Ministre;
  - e) Le mode de prise de décisions au sein du gouvernement;
  - f) Les grandes lignes du programme du gouvernement de transition à base élargie;

233306

38

8) Le pouvoir judiciaire:

b) La création de commissions spécialisées (Commission sur l'unité et la réconciliation nationales, Commission juridique et constitutionnelle, Commission électorale).

7. Les deux parties se sont ensuite convenues que la troisième partie des négociations politiques sur le partage du pouvoir portera principalement sur les points suivants restés en suspens :

- 1) Les modalités relatives à la formation du Gouvernement de Transition à base élargie;
- 11) La mise en place de l'Assemblée nationale de transition;

A cette même occasion, les deux parties ont convenu de poursuivre les négociations sur la question relative à la formation d'une Armée nationale à partir des Forces des deux parties.

8. Les deux parties ont considéré que la question des réfugiés rwandais constitue un aspect très important du dossier actuel en matière de paix et de stabilité en Afrique centrale. Cette question, avec la participation, en qualité d'observateurs, de représentants de la communauté des Réfugiés rwandais, des pays voisins des pays donateurs, de l'Organisation de l'Unité Africaine, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et la Conférence des

Eglises de toute l'Afrique. Il est prévu que cette réunion se tiendra après les négociations sur la formation d'une Armée Nationale à partir des Forces des deux parties.

9. Parallèlement aux négociations politiques sur le partage du pouvoir, la troisième réunion de la Commission politico-militaire mixte s'est tenue à Arusha du 22 au 26 octobre 1992.

10. Les deux parties ont convenu que la prochaine phase des négociations politiques se déroulera comme suit:

- 1) Du 23 au 30 novembre 1992 = Poursuite et fin des négociations sur le partage du pouvoir;
- 2) Du 2 au 12 décembre 1992 = Formation d'une Armée Nationale;
- 3) Du 14 au 20 décembre 1992 = Discussions et recherche de solutions au problème des Réfugiés rwandais.

11. Les deux parties, après une réévaluation du calendrier des négociations, ont fixé le 22 décembre 1992 comme date de fin des négociations politiques.

12. Les deux parties ont exprimé leur profonde gratitude au Président de la République Unie de Tanzanie, au Gouvernement et au peuple tanzaniens pour leur inestimable contribution

10504567

5

à la réussite des négociations dont l'objectif est le rétablissement rapide de la paix et de la stabilité au Rwanda.

13. Les deux parties ont exprimé leur reconnaissance aux observateurs pour leurs conseils ainsi que pour le rôle constructif qu'ils continuent à jouer dans la recherche d'une paix durable au Rwanda

Fait à Arusha, le 30 octobre 1992

Pour le Gouvernement de la République Rwandaise

*[Signature]*  
NGUZIZIRA Boniface  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Pour le Front Patriotique Rwandais

*[Signature]*  
RUMUNDIGU Pasteur  
Membre du Comité Exécutif et Commissaire à l'Information et à la Documentation

En présence du représentant du Médiateur de la République Unie de Rwanda

*[Signature]*  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION  
B.P. 179 KIGALI

Kigali, le 03/11/1992  
N° 1220 /03.02.1/DPOR

10504568  
*[Signature]*

Objet :  
Transmission d'un document.

Honorable le Président du Conseil National de Développement  
KIGALI

Honorable le Premier Ministre  
KIGALI

Madame, Honorable le Ministre (vous)  
KIGALI

Honorable le Président,

Honorable le Premier Ministre,

Madame, Honorable le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe pour votre information et à toutes fins utiles, le texte du Communiqué Conjoint publié à ARUSHA le 30 Octobre 1992 à l'issue de la seconde partie du deuxième round des négociations politiques sur le partage du pouvoir entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais, tenues à ARUSHA du 05 au 30 Octobre 1992, ainsi que celui du Protocole d'Accord entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais sur le partage du pouvoir dans le cadre d'un Gouvernement de Transition à base élargie.

Copie pour information à :  
- Honorable le Président de la République Rwandaise  
KIGALI

NGUZIZIRA Boniface  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
et de la Coopération Internationale  
Département des Affaires Etrangères  
Direction des Copies  
*[Stamp]*

2332864